

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 10 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est réuni en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Patrick HUON,
Mmes Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Christophe COPLO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. Mohamed ATIF, Sébastien MULLER, Grégory TEINTURIER, Djibrilou SOW,
Mmes Sonia ROSSIGNOL, Hélène DUTEURTRE, Magali FORTUNA, Danuta MARC, Isabelle AVENEL, Sabrina EL MESBAHI, Elisabeth BOUJU, Sandrine BOUGUERRA, Fatou Bintou FALL, Mireille FRESNE, Clara MOULIN, Audrey MELGARD, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE
10 février 2026

DATE DE CONVOCATION
4 février 2026

DATE D'AFFICHAGE
12 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRÉSENTS 11

PROCURATION(S)

VOTANTS 11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 9

RÉUSSITE ÉDUCATIVE – CONVENTION POUR MISE EN PLACE DE MESURES DE RESPONSABILISATION

Le service réussite éducative développe depuis plusieurs années un partenariat avec les collèges accueillant les enfants roivalois pour accompagner les mesures disciplinaires en proposant la découverte des métiers et des valeurs du service public aux élèves temporairement exclus.

Le collège Alphonse Allais, le collège Montaigne et le service réussite éducative souhaitent aller plus loin dans cette proposition en établissant une nouvelle convention permettant l'accompagnement de l'élève avant une exclusion, par la mise en place de mesures de responsabilisation.

Il s'agit de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives, et d'aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

Les élèves sont accueillis par les agents de la réussite éducative pour découvrir les activités de la municipalité auxquelles ils peuvent assister et participer, en dehors des horaires scolaires et pour un maximum de 3 heures par jours, et dans la limite de 4 jours par semaine.

Le principal objectif de ces mesures de responsabilisation est d'éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative. Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser sa responsabilisation.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- **VALIDER** les termes de la convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et ses éventuels avenants.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **VALIDE à l'unanimité** les termes de la convention,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et ses éventuels avenants.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES